

« LuxLeaks », le scandale a des années de retard

10 novembre 2014 | Par [Dan Israel](#) - Mediapart.fr

Les révélations sur les accords secrets entre le fisc luxembourgeois et 300 entreprises étaient disponibles depuis longtemps, sans émouvoir grand monde, et notamment pas les chefs d'État européens qui ont placé Juncker à la tête de la Commission. Ce dernier a assumé publiquement pour la première fois ce mercredi 12 novembre.

Et Jean-Claude Juncker est venu assumer publiquement. Mis en difficulté depuis une semaine par les révélations « LuxLeaks » publiées par une quarantaine de médias européens sur la façon dont le Luxembourg acceptait volontiers de négocier des accords fiscaux secrets avec les multinationales du monde entier, le président de la Commission européenne s'est décidé à parler publiquement, ce mercredi 12 novembre. D'abord lors d'une conférence de presse surprise dans les locaux de la Commission, puis en se présentant au parlement européen, en plein débat programmé en urgence sur ce thème. Les eurodéputés de la gauche radicale ont voulu faire voter une motion de défiance, sans obtenir le soutien de leurs collègues.

« Je suis politiquement responsable de ce qui s'est fait dans les tous les coins et recoins » du pays, a reconnu Juncker devant les journalistes. *« Je ne suis pas l'architecte »* du système de taxation du Luxembourg, *« mais je suis politiquement responsable »*, a concédé celui qui fut premier ministre du Grand-Duché de 1995 à 2013, et ministre de l'économie les six années précédentes. *« Tout ce qui a pu être fait correspond aux règles législatives nationales et aux règles internationales en la matière »*, a-t-il martelé. Mais il a admis, pour la première fois aussi clairement, que les pratiques de son pays ont pu dépasser les *« normes éthiques et morales généralement admises »*.

Le chef de la commission, sous pression, a annoncé qu'il allait lancer la préparation d'une directive européenne qui obligerait les 28 Etats membres de l'Union européenne à présenter à tous les pays de l'UE les accords fiscaux qu'ils signeraient avec une entreprise. C'est le commissaire français Pierre Moscovici qui en sera chargé. *« J'avais dit que la Commission lutterait contre l'évasion et la fraude fiscales. Je voudrais que tout le monde sache que ce ne sont pas des propos en l'air, mais que cela reflète l'intention de la Commission »*, a déclaré Juncker.

Cette annonce ne prête guère à conséquence, puisque toutes les questions sur la fiscalité nécessitent d'obtenir l'unanimité des Etats-membres, ce qui sera très loin d'être une partie de plaisir. C'est ce qu'a rappelé le PPE (droite) par la voix de son président, Manfred Weber : *« La fiscalité demeure une compétence des États membres. C'est aux gouvernements nationaux de faire des propositions pour atteindre une plus grande justice fiscale. Les discussions sur les accords fiscaux ne portent pas sur la personne de Jean-Claude Juncker. »*

« Juncker doit démontrer sa volonté d'être le déclencheur pour une réelle révolution contre le dumping fiscal, a pour sa part jugé le président du groupe socialiste Gianni Pittella. C'est la seule façon d'obtenir la force et la légitimité nécessaires pour convaincre les gouvernement de prendre leurs responsabilités devant les citoyens européens. »

Enfin, Eva Joly, qui résume la position des Verts européens, traditionnellement en pointe sur ces dossiers, juge les annonces « *largement insuffisantes* » : « *Bien que nécessaire, on ne peut absolument pas limiter la lutte contre l'évasion et la fraude fiscale au mécanisme d'échanges automatiques d'informations. (...) Les propositions sont sur la table depuis longtemps (assiette commune sur l'impôt sur les sociétés, registre public sur les bénéficiaires de sociétés offshore, transparence pays par pays pour les activités des multinationales), encore bloquées par certains Etats membres et de puissants intérêts privés. (...) Jean-Claude Juncker n'a pas le choix du statut quo : il doit agir ou partir.* »

Voici ci-dessous l'article que nous avons initialement publié le 10 novembre sur les révélations « LuxLeaks » :

Y a-t-il un problème Juncker à la tête de l'Union européenne ? Assurément. Le découvre-t-on aujourd'hui ? Bien sûr que non, malgré ce que peuvent laisser penser les vives réactions de ces derniers jours aux révélations journalistiques sur les pratiques fiscales du Luxembourg.

Mercredi 5 novembre, tard dans la soirée, sous la houlette du consortium international des journalistes d'investigation (ICIJ), quarante journaux un peu partout dans le monde [ont publié des documents très embarrassants](#) pour le Grand-Duché : les accords fiscaux secrets passés entre plus de 300 entreprises et les services fiscaux du pays, qui ont permis aux multinationales de s'épargner de payer des centaines de millions d'euros d'impôts, très souvent grâce à la création de coquilles vides au Luxembourg ou au prix d'acrobaties comptables étonnantes, avec le blanc-seing de ses plus hautes autorités.

Datant dans leur grande majorité de 2008 à 2010, ces « *rulings* » fiscaux ont tous été négociés par le cabinet d'audit et de conseil PricewaterhouseCoopers (PwC). Ils concernent aussi bien de petites structures inconnues que les géants Apple, Amazon, Verizon, Heinz ou Pepsi et Ikea, les cas étant égrenés au fil des articles (dont ceux du *Monde* en France et ceux du *Soir* en Belgique). [Selon Le Monde](#), les entreprises françaises représentent 58 accords sur 548 signés. On y trouve notamment les banques Crédit agricole et BNP Paribas et l'assureur Axa, dont les accords concernent leur métier de gestion d'actifs et des fonds d'investissement, activité dont le Luxembourg est le numéro 2 mondial, derrière les États-Unis.

Baptisée « *LuxLeaks* » en référence [aux Offshore Leaks de l'an dernier](#), cette avalanche de documents prend une résonance particulière à quelques jours du sommet du G20 à Brisbane, en Australie, les 15 et 16 novembre. [Le plan de lutte contre l'optimisation fiscale des multinationales](#), concocté par l'OCDE, doit y être adopté par les chefs d'État et de gouvernement des vingt plus grandes puissances économiques mondiales. Le travail de l'ICIJ et de ses partenaires met surtout en position très délicate Jean-Claude Juncker, le tout nouveau président de la Commission européenne. Il a en effet été premier ministre du Luxembourg pendant 18 ans (de 1995 à 2013), après en avoir été le ministre des finances pendant six ans (de 1989 à 1995).

Proposé en juin par les chefs d'État européens, le nom de Juncker [a été validé](#) par un vote du parlement européen fin octobre. Sa position est déjà contestée aujourd'hui, et par certaines des voix les plus autorisées. [Un éditorial du Financial Times](#) de ce lundi l'appelle à « *parler sur le Luxembourg et les impôts* », jugeant que l'Union européenne « *ne doit plus tolérer le rôle énorme du Grand-Duché dans l'évasion fiscale* ». Le site dépendant de la chaîne d'information économique américaine Bloomberg [estime lui, carrément](#), que Juncker « *doit partir* ». Une position également défendue en France par Marine Le Pen.

Pour l'heure, le Luxembourgeois ne répond pas, et esquive les attaques. Jeudi, quelques heures après les premières révélations, [il avait annulé in extremis](#) une intervention publique prévue de longue date à Bruxelles, et laissé son porte-parole, Margaritis Schinas, seul face à la presse. Avec manifestement la consigne de ne pas répondre, puisque Shinas [avait seulement déclaré](#) : « *M. Juncker a déjà eu l'occasion de s'exprimer clairement sur les sujets de fiscalité. Il est partisan d'une plus grande harmonisation fiscale* », assurant qu'il était « *serein* » et « *cool* ».

Les mille et une ficelles luxembourgeoises

Même s'il est sans doute loin d'être « *cool* », Juncker sait pourtant qu'il n'a pas grand-chose à craindre de ceux qui l'ont nommé. Et pour cause : tout ce dont le Luxembourg se retrouve accusé à l'occasion du scandale « *LuxLeaks* » était déjà bien connu. Et Mediapart s'est régulièrement employé à dénoncer la position intenable de Juncker en tant que dirigeant de l'UE, notamment [à l'occasion de sa présélection par le PPE](#), son parti européen, puis [de sa nomination par les chefs d'État](#). Les autres pays sont d'ailleurs déjà montés en défense, comme l'illustre la conférence de presse de ce lundi de Pierre Moscovici, le tout nouveau commissaire aux questions économiques, et ancien ministre de l'économie français. « *Le président, comme nous tous, précise M. Moscovici, est conscient qu'on est entré dans un autre monde. Un monde où des pratiques comme le secret bancaire n'auront plus cours* », [a-t-il juré](#).

Une telle affirmation a de quoi faire sourire. Car Juncker n'a jamais renié le système luxembourgeois, largement mis en place lorsqu'il le dirigeait, qui a fait de ce minuscule État le deuxième plus riche du monde, et qui consiste à attirer les grandes entreprises par (presque) tous les moyens. Mediapart avait consacré une série d'enquêtes à la façon dont le Luxembourg est devenu en quelques décennies [le trou noir de la finance européenne](#), à la fois paradis fiscal au cœur du continent et pièce incontournable dans les rouages de l'UE, à même d'imposer ses conditions dans tous les dossiers financiers. [Notre édifiant article](#) qui détaillait les mille et une ficelles luxembourgeoises pour faire baisser la facture fiscale des multinationales s'installant sur son sol est toujours valable. Et dire aujourd'hui qu'on découvre ces faits, et les règles du jeu tordues qui prévalent au Grand-Duché, est au mieux une belle leçon d'hypocrisie. Qui pouvait ignorer le problème alors que ce pays de 500 000 habitants compte plus de 100 000 entreprises enregistrées ? Et alors que, [de l'aveu même](#) d'un des responsables de la chambre de commerce, « *seules 30 000 sont des entreprises de l'économie réelle* » ?

Un biker fort arrangeant avec les entreprises

En juillet, Jean-Claude Juncker lui-même [avait reconnu lors d'une audition](#) au parlement européen que « *les problèmes gravitant autour des "tax ruling" sont sérieux* ». Il avait assuré vouloir « *la transparence la plus intégrale* » et déclaré qu'il fallait « *revoir le paysage de la fiscalité des*

entreprises ». Questionné par la députée écologiste Eva Joly, il avait même déclaré : « *Je n'ai jamais organisé, en tant que personne, un "tax ruling".* » Comme si cela était la question.

Car les « *rulings* » sont bien au cœur du problème, et constituent une des armes majeures qui permettent au Luxembourg de s'attirer les bonnes grâces des multinationales. Selon [le très sérieux bureau d'analyse économique américain](#), en 2011, les entreprises américaines ne déclaraient en moyenne que 2,4 % d'impôts sur leurs bénéfices au Luxembourg, bien loin des 29,2 % qui y prévalent officiellement. En juin, la Commission européenne a d'ailleurs annoncé [qu'elle lançait une enquête](#) sur ce point, concernant spécifiquement les liens entre le Luxembourg et la filiale financière de Fiat. Depuis, la Commission [a ouvert une nouvelle enquête](#) sur le cas Amazon, dont l'implantation à Luxembourg est pourtant vantée par les autorités comme un modèle de réussite, avec ses quelque mille salariés sur place.

Amazon est lui aussi dans la ligne de mire du fisc hexagonal, qui lui réclame 200 millions d'euros d'arriérés d'impôts et de pénalités pour la période 2006 à 2010, contestant la manière dont l'entreprise présente son activité. [Comme le détaille le site de BFM Business](#), et à la suite d'[une audition musclée](#) devant les parlementaires britanniques, Amazon a reconnu que son chiffre d'affaires effectivement réalisé en France en 2011 était de 889 millions d'euros. Huit fois plus que les 110 millions déclarés !

Interrogé le 5 novembre, juste avant les révélations « LuxLeaks », Jean-Claude Juncker [avait affirmé](#) qu'il ne s'opposerait aucunement à ces enquêtes, qui visent aussi l'Irlande et les Pays-Bas. « *La Commission fera son travail, moi je m'abstiendrai d'intervenir dans ce dossier puisqu'il relève de la Commissaire chargée de la concurrence, qui doit avoir une grande liberté d'action et de propos. Je ne la freinerai pas parce que je trouverais cela indécent.* »

France 2 a déjà publié le scoop

Depuis, Juncker ne s'est risqué à aucune déclaration. Il est vrai qu'il serait illogique qu'il cède maintenant, alors que cela fait des années que les cas embarrassants s'empilent sous ses yeux. Y compris certains faisant partie des « LuxLeaks ». Comme [nous le rappelions ici](#), c'est en effet France 2 qui a révélé en premier, et dès mai 2012, une partie des documents diffusés ces derniers jours. Les accords secrets élaborés par le cabinet PwC ont été dévoilés dans *Cash investigation* par le journaliste Édouard Perrin (une production [Premières lignes](#), qui peut encore être visionnée en intégralité [en VOD sur le site Pluzz](#)), puis dans [Panorama](#), la mythique émission d'enquête de la BBC.

Ces documents avaient notamment révélé que le labo pharmaceutique britannique GlaxoSmithKline s'était livré en 2009 à un tour de passe-passe en faisant prêter plus de 7,5 milliards d'euros à sa maison mère par une filiale nouvellement créée au Grand-Duché. Les quelque 150 millions d'intérêts payés à la filiale luxembourgeoise n'étaient taxés sur place qu'à... 0,5 %. GSK avait été prise la main dans le sac par le fisc britannique, et avait dû consentir au paiement d'une amende.

L'émission de France 2 avait interrogé le ministre des finances de l'époque, Luc Frieden, et le responsable du département fiscalité de PwC au Luxembourg. L'embarras était palpable, et sacrément télégénique.

D'autres extraits de l'émission sont disponibles [sur le site de Premières lignes](#).

Déjà à l'époque, la question des « *rulings* » était plus que sensible. Marius Kohl, le responsable qui a validé des milliers d'accords secrets à la tête du fameux Bureau 6 de l'administration des contributions, a récemment pris sa retraite. Mediapart avait tenté en vain de faire parler ce personnage mythique du Grand-Duché, au look de *biker* et à l'écoute très compréhensive pour les multinationales qui s'adressaient à lui. Le *Wall Street Journal* [a finalement obtenu](#) d'entrer dans sa maison, dont la porte nous avait été (poliment) claquée au nez. « *Je n'ai jamais eu aucun problème avec Juncker* », a-t-il assuré au quotidien économique.

La « patent box », future cash machine

Sous la pression internationale, pas sûr que les « *rulings* » restent longtemps la voie royale pour l'optimisation fiscale des entreprises. Mais cela ne devrait pas pour autant leur faire perdre tout espoir... Car le Luxembourg possède encore de nombreuses armes, notamment les très populaires Soparfi, les « sociétés de participations financières » qui offrent de belles exemptions fiscales aux holdings financières. Autre curiosité, [relevée récemment par Reuters](#) : le pays offre aux entreprises des déductions fiscales en fonction des décotes d'actifs qu'elles déclarent. Si une multinationale achète une petite entreprise à un certain prix, mais est obligée par la suite de déclarer une baisse de la valeur de cet achat, elle peut obtenir une déduction d'impôt, même si elle ne la revend pas ! Le seul autre pays du monde à offrir cette possibilité (plus restreinte, d'ailleurs) est la Suisse, selon Reuters, qui qualifie le procédé « *d'appât unique en son genre* » dans l'UE. Par ce biais, AOL a économisé plusieurs millions d'euros d'impôts en 2010, Caterpillar s'est offert plus de 320 millions d'euros de déductions reportables sur plusieurs années en 2012, et Vodafone a bénéficié de près de huit milliards d'euros de déductions ces treize dernières années...

Surtout, le Luxembourg mise beaucoup sur la « *patent box* », qui prévoit que les revenus provenant de l'exploitation des brevets, des marques ou des droits d'auteur bénéficient [d'une exonération d'impôt de 80 %](#). Et il est loin d'être le seul pays européen à le faire. Comme [nous le détaillons ici](#), la Belgique, la Grande-Bretagne et l'Irlande sont aussi sur les rangs pour en faire une attraction phare pour les multinationales. Et pour cause : dans sa lutte contre les régimes fiscaux déloyaux accordés aux entreprises, la « *patent box* » est le seul point sur lequel l'OCDE n'a pas réussi à obtenir d'accord international. « *Sur ce point, on est en échec, il n'y a pas de solution* », reconnaissait un négociateur auprès de Mediapart. Selon nos informations, la Grande-Bretagne, le Luxembourg, les Pays-Bas et Chypre ont réussi à faire passer ce régime dérogatoire entre les mailles du filet.

Par ailleurs, rappelle le journaliste économique belge Eric Walravens [sur son blog](#) hébergé par Mediapart, la Belgique pratique elle aussi les « *rulings* », et une responsable de l'administration belge a reconnu « *l'existence d'une marge de négociation assez large entre le contribuable et l'administration* ». Le journaliste a consacré [un excellent livre](#) au « *dumping fiscal* » européen, qui pousse les pays à se faire la guerre pour attirer chez eux les plus riches entreprises. Dans cette guerre, les cabinets d'audit comme PwC sont un rouage majeur, [démontrait Walravens](#). Ils parviennent fréquemment à imposer leurs vues face à des responsables politiques faibles ou déboussolés.

Ceci explique en bonne partie le peu d'intérêt accordé à la directive européenne Accis (pour « *assiette commune consolidée pour l'impôt sur les sociétés* »). Prêt depuis plus de deux ans, le texte propose qu'une entreprise présente dans plusieurs pays européens applique ce que les experts nomment la taxation unitaire : il s'agit de considérer toutes les filiales d'une multinationale comme une seule et même entreprise, d'évaluer ses bénéfices totaux, où qu'ils soient localisés, puis de les diviser proportionnellement en fonction des pays où l'activité de l'entreprise est réellement effectuée. Chaque État sera ensuite libre de taxer à la hauteur qu'il souhaite la portion de bénéfices qui lui a été "attribuée".

Cette solution est considérée comme l'arme la plus sûre pour tuer dans l'œuf les stratégies d'optimisation plus ou moins loyales des entreprises. Ce ne sont plus les fiscalistes qui décident où sont localisés les bénéfices, ce sont les États qui reprennent l'initiative. Cette directive a de bonnes chances de n'être jamais mise en place, tant l'Europe est encore un paradis fiscal pour entreprises, [comme nous le constatons](#) lors des dernières élections européennes. Autrement dit, le cas du Luxembourg, pour extrême qu'il soit, n'est pas isolé. Et Jean-Claude Juncker ne devrait pas être trop importuné par ses anciens collègues.